



PARCOURSUP

Présentation de la plateforme d'admission
dans l'enseignement supérieur
Guide et calendrier de la procédure



Samedi 3 février 2018

Lycée Gustave EIFFEL

 enseignementsup-recherche.gouv.fr
education.gouv.fr

académies
Créteil
Paris
Versailles

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



2 documents papier distribués à chaque élève de terminale et disponibles en téléchargement

Universités • IUT • BTS • Prépas • Écoles

LE GUIDE DE LA PROCÉDURE

PARCOURSUP

CE QUI CHANGE ET POURQUOI p. 11

L'AGENDA p. 13
CE QU'IL FAUT SAVOIR

LES ÉTAPES IMPORTANTES p. 14

12-13 janvier 2016
Rendez-vous au Salon POSTBAC
www.renaultpostbac.fr

Logos: République Française, Ministère de l'Éducation Nationale, onisep, Académie de Créteil, SMEREP, MATH, GROUPE ADP.

onisep TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

GUIDES

RENTÉE 2018

ENTRER DANS LE SUP APRÈS LE BAC

Académies de Créteil / Paris / Versailles

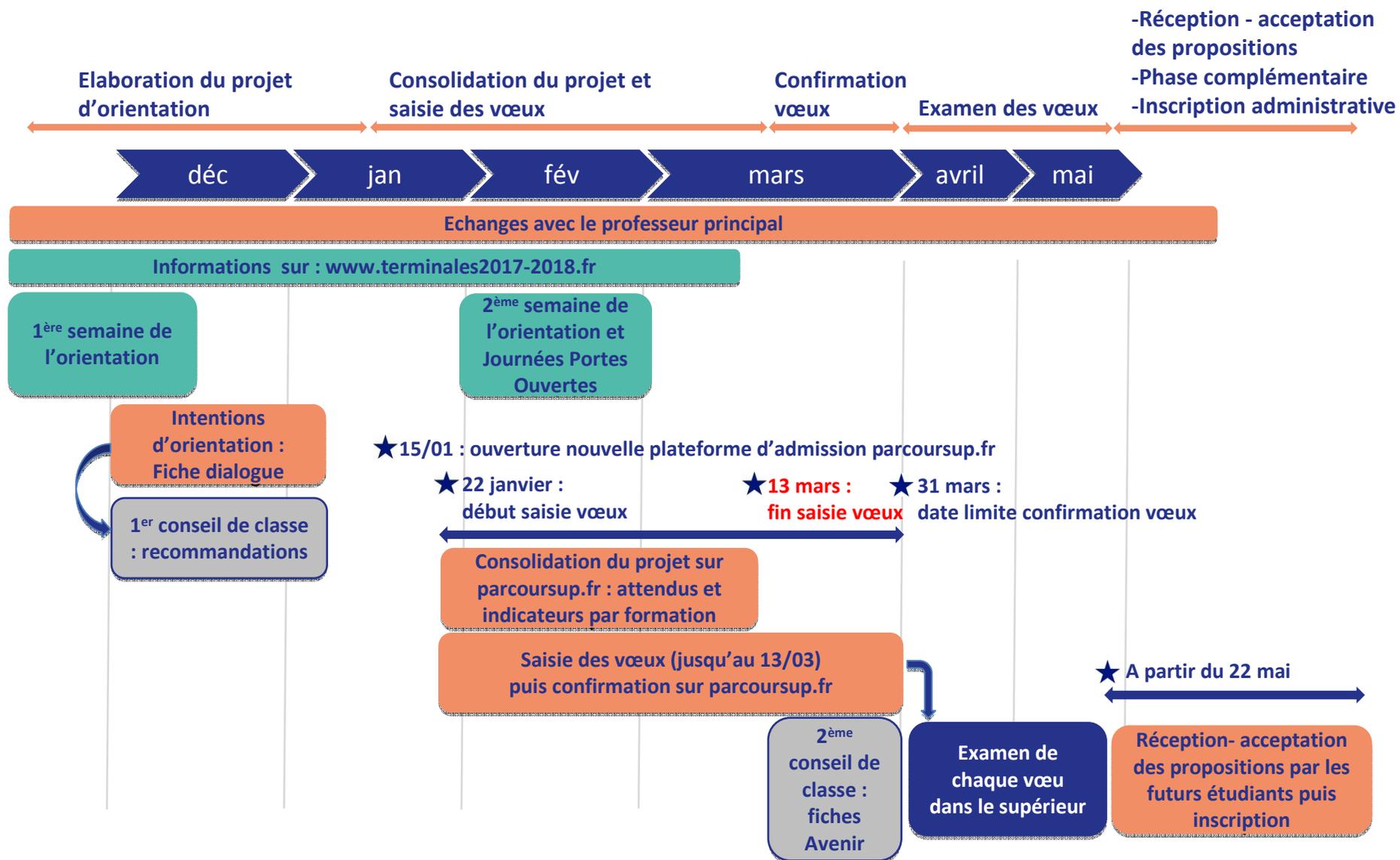
ile de France

www.onisep.fr/letracrie

Logos: République Française, Académie de Créteil, Académie de Paris, Académie de Versailles, onisep, GROUPE ADP.

PARCOURSUP

Calendrier de terminale 2017-2018



PARCOURSUP

Pour qui ? Pour quoi ?

- ➔ Parcoursup est la nouvelle plateforme d'admission **en 1ère année de l'enseignement supérieur**. Elle est destinée à tous ceux qui ont un projet de formation dans le supérieur.
- ➔ La très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur est proposée sur www.parcoursup.fr
- ➔ Certaines formations sont proposées hors [parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) comme par exemple :

- Université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- Certaines écoles paramédicales et sociales
- Certaines écoles supérieures d'art
- Certaines écoles de commerce
- Certaines écoles d'ingénieurs
- Certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat ...

Pour s'inscrire dans ces formations :

- > **contacter directement ces établissements**
- > **vérifier les modalités d'admission**
- > **démissionner de la procédure Parcoursup , si le candidat obtient une proposition d'admission dans l'un de ces établissements**

PARCOURSUP

une plateforme d'information

A partir du 22
janvier

→ Une plateforme pour mieux connaître le contenu des formations disponibles

Informations fournies par l'établissement d'enseignement supérieur :

- > Contenu et organisation des enseignements
- > **Attendus** de la formation
- > Eléments pris en compte pour l'examen d'un vœu
- > la fiche **AVENIR**
- > Dates des **journées portes ouvertes** ou des **journées d'immersion**
- > Contact d'un responsable pédagogique

→ Une plateforme pour identifier ses chances de réussite et d'insertion professionnelle

Pour chaque formation supérieure :

- > Affichage du nombre de places proposées en 2018
- > Affichage du nombre de candidats et du nombre d'admis en 2017
- > Affichage des taux de passage en 2^{ème} année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle (quand ces données sont disponibles)

PARCOURSUP

Consolider son projet d'orientation

- ➔ Une plateforme qui indique les **attendus** pour réussir dans les formations choisies

Pour chaque formation :

>Affichage des **connaissances fondamentales et compétences nécessaires** à la réussite

>Des attendus définis à l'échelle nationale par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et **auxquels peuvent s'ajouter des spécificités précisées par les établissements**

Les attendus : faire du sur-mesure dans ses choix d'orientation

Les attendus sont les connaissances et les aptitudes qui sont nécessaires à un lycéen lorsqu'il entre dans l'enseignement supérieur. Ces attendus, qui existent de façon tacite dans notre système d'affectation, seront désormais affichés.

PARCOURSUP s'inscrire

dès le 22
janvier

➔ sur la plateforme : www.parcoursup.fr

Avec :

> votre numéro d'INE Identifiant National Elève (10 chiffres et une lettre)

> une adresse mail valide

à conserver et à consulter tout au long de la procédure

Les adresses mail des parents peuvent être renseignées pour qu'ils reçoivent les alertes

> Noter soigneusement votre numéro de dossier et votre code confidentiel qui vous permettra de vous connecter à tout moment

> La demande de bourse/logement se fait en parallèle (15 janvier/31 mai)

www.messervices.etudiant.gouv.fr

➔ Téléchargez l'appli



> Pour **recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes** durant la procédure

> en version Android et iOS

PARCOURSUP

Formuler ses vœux

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 13 mars

- ➔ 1 vœu = **1 choix pour une formation** dans 1 établissement
- ➔ **10 vœux au maximum** pour des formations sous statut d'étudiant
- ➔ **10 vœux** pour des formations sous statut d'apprenti
- ➔ Les vœux ne sont **pas classés**
- ➔ Chaque vœu doit être **souhaité et motivé** :
saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme Parcoursup
et de la rubrique « MA PREFERENCE »
- ➔ Les vœux peuvent porter sur des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...) et non sélectives (licences, PACES) dans leur académie ou en-dehors.

PARCOURSUP

Formuler des vœux multiples

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 13 mars

➔ Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :

- > Un vœu multiple permet de **choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type (BTS, DUT, CPGE, Licence), spécialité ou mention**
- > Un vœu multiple **compte pour un seul** vœu parmi les 10 possibles
- > Chaque vœu multiple est **composé de sous-vœux** qui correspondent chacun à une formation dans un établissement donné
- > A l'intérieur d'un vœu multiple, le lycéen peut sélectionner une ou plusieurs formations sans les classer

Au total, le lycéen peut formuler :

•De 1 à 10 vœux (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non)

•20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples de BTS, DUT, CPGE, Licences et PACES

(hors écoles d'ingénieurs et de commerce et PACES Île-de-France)

PARCOURSUP

Formuler des vœux multiples

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 13 mars

➔ Exemple : un élève choisit 1 BTS Electrotechnique, dans sa liste de 10 vœux

- > Lycée A à Paris
- > Lycée B à Créteil
- > Lycée C à Chelles
- > Lycée D à Lille
- > Lycée E à Saint Denis en privé

Il choisit aussi 1 CPGE PTSI

- > Lycée F à Paris
- > Lycée G à Meaux
 - sans internat
 - avec internat
- > Lycée H à Cachan

Il a formulé 2 vœux :
le BTS et la CPGE
et 8 sous-vœux.
Il peut encore formuler
8 vœux et 12 sous-vœux

PARCOURSUP

vœux de LICENCES en Ile de France

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 13 mars

➔ Pour les filières non sélectives (Licences) en Île-de-France :

- > Un secteur géographique « académique » est défini
c'est la commune du domicile du lycéen (ou des parents) qui est la référence
- > Les lycéens peuvent postuler sur les formations qui les intéressent où qu'elles soient. Mais pour chaque formation, un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas de leur secteur de recrutement sera fixé par l'autorité académique après le 31 mars.
- > Les Universités classent les candidatures
- > Il est fortement conseillé de formuler des vœux dans son secteur géographique

➔ Pour les Licences STAPS – PSYCHOLOGIE – PACES

Par dérogation et par décret, il y a une extension Ile de France

Les lycéens peuvent postuler sur l'ensemble des formations des
3 académies Paris – Versailles – Créteil.

PARCOURSUP

PACES Ile de France

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 13 mars

➔ Paces Île-de-France :

- > Il existe 7 UFR médicales en IDF.
- > Le vœu PACES IDF compte comme 1 vœu multiple.
mais les sous-vœux formulés dans le cadre du vœu «PACES Ile-de-France» ne sont pas décomptés dans le nombre total de sous-vœu autorisé dans le cadre des vœux multiples (fixé à 20).
- > Il est fortement conseillé de formuler plusieurs sous-vœux correspondant aux UFR médicales souhaitées.

PARCOURSUP

Compléter son dossier et confirmer ses vœux

Jusqu'au
31 mars

➔ Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

- > compléter leur dossier pour chaque vœu :
saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme
- > confirmer leurs vœux

➔ Date limite de confirmation des vœux : 31 mars

- > si un vœu n'est pas confirmé après le 31 mars, le vœu est supprimé

Rappel : impossible de saisir de nouveaux vœux après le 13 mars
(clôture à 18h)

PARCOURSUP

La fiche AVENIR

La saisie de la fiche Avenir mobilise l'ensemble de l'équipe pédagogique qui accompagne le lycéen

Entre le 14 et le 31 mars :

les professeurs formulent pour chaque vœu de l'élève une appréciation sur ses résultats dans leur discipline (les commentaires portés sur les bulletins seront automatiquement reproduits et l'enseignant pourra les modifier)

après concertation avec l'équipe pédagogique, **les professeurs principaux portent leur appréciation sur le profil de l'élève**

le 2^e conseil de classe de terminale examine les vœux de chaque élève avec bienveillance et confiance dans le potentiel de chacun

le chef d'établissement porte un avis éclairé sur chaque fiche Avenir ; il peut dupliquer son avis sur plusieurs vœux

PARCOURSUP

L'examen des vœux

Les dossiers et les projets des lycéens sont étudiés par les établissements d'enseignement supérieur :

Avril – Mai

- la **fiche Avenir** transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)
- **le projet de formation motivé par l'élève**
- les notes de 1ère et terminale
- les autres éléments éventuellement demandés (ex : CV, notes aux épreuves anticipées du bac)

PARCOURSUP

Les propositions des établissements supérieurs

Consultation des propositions à partir du 22 mai

➔ Le lycéen **prend connaissance des décisions** des établissements pour chaque vœu et **reçoit des propositions**

> quand une proposition arrive, **une alerte est envoyée** :

- sur son portable via l'application Parcoursup préalablement téléchargée
- dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée est demandée au moment de l'inscription sur la plateforme Parcoursup)
- dans la messagerie intégrée à Parcoursup

➔ **Les parents et les professeurs principaux sont systématiquement prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail**

> **interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat puis reprise**

PARCOURSUP

Les réponses aux propositions reçues

A partir du 22
mai

⇒ **Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?**

> **Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est de :**

- 7 jours jusqu'au 25 juin
- 3 jours du 26 juin au 20 août
- 1 jour à partir du 21 août

➔ **Passés ces délais : la place est libérée pour un autre candidat**

LA REGLE : Vous devez impérativement vous positionner lorsque vous recevez une réponse positive afin de ne conserver qu'un seul OUI et demander à conserver tout ou partie des vœux en attente
Le OUI-SI constitue une réponse positive

PARCOURSUP

Les réponses des établissements supérieurs

→ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

Consultation des propositions à partir du 22 mai

→ Pour une formation non sélective (licence)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

L'exemple de Charlotte

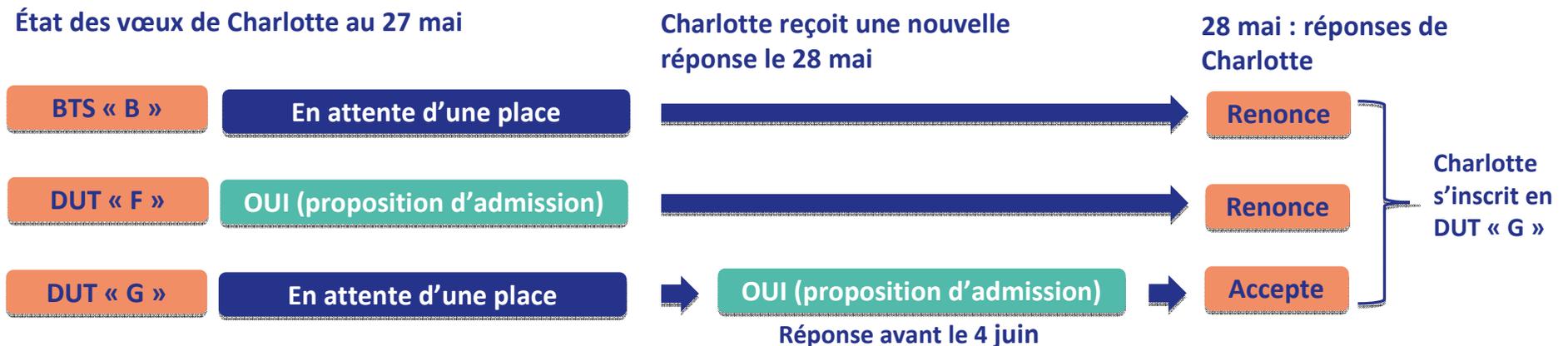
→ Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés.

Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Charlotte	22 mai : réponses des établissements	22 mai : réponses de Charlotte	La procédure continue
CPGE « A »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	<p>Elle accepte la proposition d'admission en DUT « F »</p> <p>Elle maintient deux vœux en attente : BTS « B » et DUT « G »</p> <p>Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : CPGE « A », Licence « C » et licence « E »</p> <p>Elle choisit de renoncer à un vœu en attente : CPGE « H »</p>
BTS « B »	En attente d'une place	Maintient	
Licence « C »	OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	
CPGE « D »	NON		
Licence « E »	OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	
DUT « F »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Accepte	
DUT « G »	En attente d'une place	Maintient	
CPGE « H »	En attente d'une place	Renonce	

L'exemple de Charlotte

- Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.

PARCOURSUP

S'inscrire dans son établissement d'accueil

A partir des
résultats du
bac

- ➔ Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer

- ➔ Ces formalités sont propres à chaque établissement :
 - > suivre les modalités d'inscription indiquées sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
 - > si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit démissionner de la procédure Parcoursup

Attention : respecter impérativement les dates limites d'inscription
Ne pas hésiter à contacter l'établissement pour toute question

PARCOURSUP

Examen des vœux



Échanges avec le professeur principal

Examen de chaque vœu dans le supérieur

★ A partir du 22 mai

Réception et réponses aux propositions par les futurs étudiants puis inscription administrative

★ Baccalauréat (écrit)

-phase complémentaire du 26 juin au 21 septembre
-commission d'accès
-dispositif meilleur bachelier

attention aux délais de réponse

PARCOURSUP

Ressources et contacts au lycée EIFFEL

- rubrique « contact » sur la session parcoursup du lycéen
- L'équipe de direction : Monsieur SURSIN
Monsieur PERLEMOINE
- Les Professeurs Principaux de Terminale
- Les Conseillers Principaux d'Education
- Les Psychologues Education Nationale, Mélanie VIOT et Odile VICTOR
Permanences au lycée

Accueil et rendez-vous au CIO Centre d'Information et d'Orientation

68 rue du chemin de fer 93220 GAGNY

01 43 81 38 85

ouvert pendant les vacances de février : journées spéciales PARCOURSUP